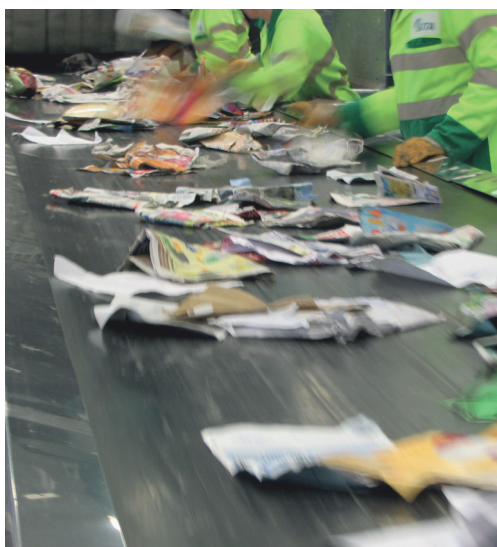


MIEUX CONNAÎTRE LE SITTOM-MI

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSFERT ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU MORBIHAN INTÉRIEUR

LES COMPÉTENCES ET MISSIONS

Les communautés de communes adhérentes ont la compétence « collecte » qui englobe le ramassage des déchets et la gestion des déchetteries. **Le SITTOM-MI a la compétence « traitement » des déchets qui prévoit le traitement et la valorisation des ordures ménagères et le tri des déchets recyclables.**



Comment les déchets sont-ils gérés sur le territoire ?

- 1 • Les habitants trient les emballages, les ordures ménagères et les déchets compostables.
- 2 • Les communautés de communes collectent les déchets.
- 3 • Le SITTOM-MI transfère les déchets (ordures ménagères résiduelles et recyclables secs) et les traite.
- 4 • Les emballages sont triés et traités sous forme de valorisation matière. Les ordures ménagères sont valorisées énergétiquement.



Quai de transfert de Josselin



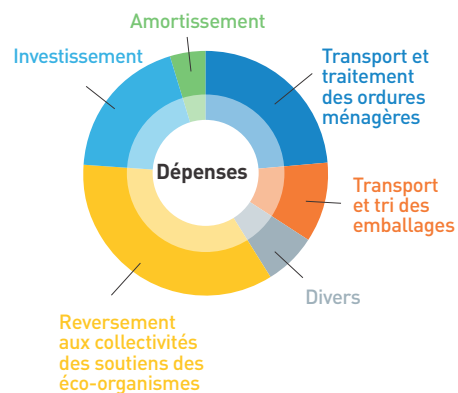
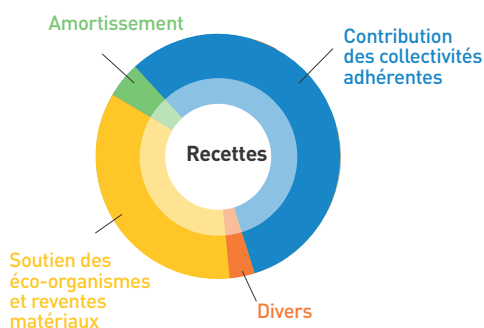
ZOOM SUR LE TRANSFERT DES DÉCHETS

Le SITTOM-MI assure le transfert des déchets depuis des quais de transfert (par exemple Josselin pour la partie Est du territoire : Ploërmel, Josselin, Malestroit, St Jean Brévelay...) vers Pontivy. Le coût de transfert et de traitement est réparti uniformément sur l'ensemble du territoire du SITTOM-MI.

13 000 000
EUROS

C'EST LE BUDGET MOYEN
DU SITTOM-MI

Les principales ressources sont assurées par les contributions des collectivités membres.



MIEUX CONNAÎTRE LE SITTOM-MI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSFERT
ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU
MORBIHAN INTÉRIEUR.**

LE SITTOM-MI EN BREF

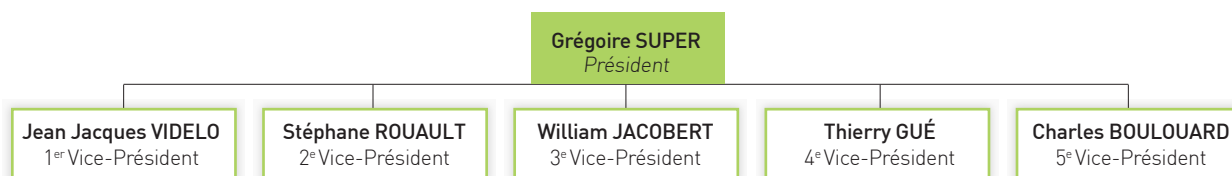
Le SITTOM-MI, Syndicat Intercommunal pour le Transfert et le Traitement des Ordures Ménagères du Morbihan Intérieur, regroupe plus de 100 communes sur tout le nord du Morbihan allant du Faouët à l'ouest à La Gacilly à l'est, soit environ 190 000 habitants.

+ DE **100**
COMMUNES
190 000
HABITANTS

Les six communautés de communes adhérentes restent compétentes en matière de collecte et d'exploitation des déchèteries.



L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE



LE BUREAU SYNDICAL

15 MEMBRES
(dont le Président et les Vice-Présidents)

3 À 4 RÉUNIONS/AN

Le comité syndical délègue certaines de ses compétences au Bureau, notamment en matière d'affaires courantes.



LE COMITÉ SYNDICAL

38 MEMBRES
issus des différentes communautés de communes adhérentes.

2 À 3 RÉUNIONS/AN

C'est l'organe délibérant du SITTOM-MI, notamment pour le vote du budget, les investissements, le rapport d'activité annuel... La majorité des membres doivent être présents et les séances sont publiques.

LES DATES CLÉS DU SITTOM-MI

1988

Création du SITTOM-MI (environ 80 communes).

1989

Construction de l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Pontivy et du quai de transfert de Josselin.

2000

Mise aux normes de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) pour anticiper la réglementation de 2005.

2006

Contractualisation avec l'éco-organisme en charge des emballages à l'échelle du territoire du SITTOM-MI.

2009

Tri et valorisation des emballages à l'échelle du SITTOM-MI.

2017

Suite à la loi NOTRe, adhésion de communes supplémentaires.

